

|   |  |
|---|--|
| <p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT<br/>DU PAS DE CALAIS</p> <p><b>Nombre de membres :</b><br/>Afférents au Conseil : 20<br/>En exercice : 27<br/>Qui ont pris part à la<br/>Délibération : 26</p> <p><b>Date de la convocation :</b><br/>28/11/2024</p> <p><b>Date d'affichage :</b><br/>28/11/2024</p> <p>REQU EN SOUS-PREFECTURE<br/>DE SAINT-OMER, le<br/>12 DEC. 2024</p> | <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DE LA COMMUNE D'EPERLECCUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 9 décembre 2024</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Patrick POTEL</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Annick CROQUELOIS – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEBOUCHER – Didier VANDAELE - Sophie WAROT – Monique VALENTIN - Douglas VERSCHEURE - Patrick POTEL - Nicolas CHOCHOY – Sabrina LOOTVOET</b></p> <p><b>Absents : Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) - Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Alain MASSON) - Marjory DELAVAL (pouvoir à Edith MERLIER) - Sandrine DEMAUDE (pouvoir à Sandrine LORIO) - Antoine TUSO (pouvoir à Laurent DENIS) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORNGIER) - Anne GOMBERT</b></p> |
|---|--|

2024/38

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS DES SERVICES  
DELEGUES DE LA CAPSO**

Conformément à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels suivants doivent être présentés au conseil municipal lorsqu'il y a délégation de service public à un établissement public de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2024.

Les rapports sont mis à disposition uniquement au siège de la CAPSO.  
Pour toute demande de consultation reçue en mairie, la CAPSO transmettra les documents par voie électronique pour transmission aux demandeurs.

Conformément aux articles D224-5 du CGCT, Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les différents rapports et le tableau récapitulatif par commune qui sont en ligne compte tenu de l'épaisseur des mémoires :

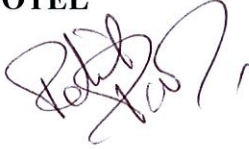
- Eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Déchets ménagers

Le Conseil Municipal prend acte de ces différents rapports approuvés par le Conseil Communautaire de la CAPSO. Ils seront mis à la disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

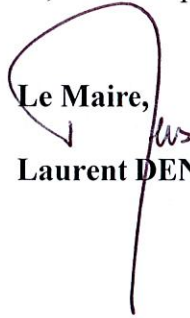
**Le secrétaire de séance,**

**Patrick POTEL**



**Le Maire,**

**Laurent DENIS**



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

12 DEC. 2024